

CONSEIL SYNDICAL DU SIVU DE LA FIN DE CHAMPAGNE

SEANCE DU 25 JUIN 2020

Convocation : 15/06/2020

Affichage : 29/06/2020

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq juin à 20h00, le Comité Syndical du SIVU de la Fin de Champagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de LA BARRE, sous la présidence de Monsieur GIMBERT Philippe, Président.

Présents : GIMBERT Philippe, PAILLARD Frédéric, RACINE Philippe, TATIN Christophe, Claude BAYLE (suppléant), Christian FUMEZ (suppléant), Béatrice SEVERIN (suppléante).

Absents : JEANVOINE Luc, SEC Alexandre.

Secrétaire : RACINE Philippe.

ORDRE DU JOUR

Installation du Conseil Syndical

Approbation du compte rendu de la réunion du 21 novembre 2019

Approbation du compte administratif 2019

Approbation du compte de gestion 2019

Affectation du résultat 2019

Tarif eau 2020

Vote du Budget primitif 2020

Election du délégué au SIDEC

Requête de Mr FOREST

Questions diverses

INSTALLATION DU CONSEIL SYNDICAL

Monsieur GIMBERT, président, fait l'appel des délégués des communes, 3 titulaires et 2 suppléants par collectivité.

	LA BARRE	MONTEPLAIN
Titulaires	Frédéric PAILLARD	Luc JEANVOINE
	Christophe TATIN	Alexandre SEC
	Philippe GIMBERT	Philippe RACINE
Suppléants	Claude BAYLE	Béatrice SEVERIN
	Christian FUMEZ	Justine GAILLARD

Le comité syndical, selon les statuts, doit procéder à l'élection d'un président et d'un vice-président, élection au scrutin secret et à la majorité absolue aux deux premiers tours. Majorité relative au troisième tour (Code des communes : art L2122-7).

Sous la présidence de M. Philippe GIMBERT, le plus âgé des membres présents, le comité syndical procède à l'élection.

Election du Président :

Un candidat : M. GIMBERT Philippe, 4 voix, 1 bulletin blanc.

M. Philippe GIMBERT est déclaré élu Président du SIVU de la Fin de Champagne.

Election du Vice-Président :

Un candidat : M. RACINE Philippe, 4 voix, 1 bulletin blanc.

M. Philippe RACINE est déclaré élu Vice-Président du SIVU de la Fin de Champagne.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 21 NOVEMBRE 2019

Le président rappelle les points abordés lors de la dernière séance. Le Comité Syndical approuvé le compte rendu à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Monsieur GIMBERT quitte la salle.

Monsieur RACINE Philippe prend la présidence et présente le compte administratif dressé par Monsieur GIMBERT Philippe qui se résume comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés Opérations de l'exercice	46 271.69	11 045.01 46 277.35	23 459.25	43 877.94 31 987.72	69 730.94	54 922.95 78 265.07
TOTAUX	46 271.69	57 322.36	23 459.25	75 865.66	69 730.94	133 188.02
Résultats de clôture Restes à réaliser	0.00	11 050.67 0.00	0.00	52 406.41 0.00	0.00	63 457.08 0.00
TOTAUX CUMULES	0.00	11 050.67	0.00	52 406.41	0.00	63 457.08
RESULTATS DEFINITIFS		11 050.67		52 406.41		63 457.08

Après avoir pris connaissance du détail des comptes, le Comité Syndical arrête par 4 voix le compte administratif tel que présenté.

Monsieur GIMBERT reprend sa place au sein de l'assemblée.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Les comptes du percepteur sont concordants avec ceux du SIVU à savoir :

Investissement : + 52 406.41 €
Fonctionnement : + 11 050.67 €
Résultat de l'exercice : + 63 457.08 €.

Le Comité Syndical, approuve par 5 voix, le Compte de Gestion 2019 dressé par Madame BONNAMOUR Valérie, à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Les résultats du Syndicat ne présentant pas de déficit, il n'y a donc pas de besoin en investissement, il convient simplement de reporter les résultats en R002.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le report tel que proposé.

TARIF EAU 2020

Le Comité Syndical a maintenu les tarifs lors de la dernière séance. Cependant la dernière délibération, fixant le tarif datant de 2018 et stipulant l'année 2019, doit être reprise. Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le maintien des tarifs et valide cette correction.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Président présente le budget et apporte les explications notamment sur les investissements à réaliser.

Après avoir échangé, le Comité Syndical, approuve à l'unanimité le budget tel que proposé à savoir :

Sens \ Section	Dépenses	Recettes
Investissement	78 170.41 €	78 170.41 €
Fonctionnement	57 572.67 €	57 572.67 €

ELECTION DU DELEGUE AU SIDEC

Afin de représenter le syndicat au collège des Syndicats de communes au SIDEC, il convient d'élire un délégué. Monsieur GIMBERT indique qu'il a déjà été élu par la commune et qu'il ne peut pas être candidat pour représenter le SIVU. Mr RACINE se propose et est élu à l'unanimité.

REQUETE DE MR FOREST

Après avoir pris connaissance de la demande de Mr FOREST, habitant de Montepain, les délégués approuvent à l'unanimité le remboursement de la part fixe payé en double en 2019.

QUESTIONS DIVERSES

Proposition date de réunion : le jeudi à 20h.

La séance est levée à 21h05.

Le Président

P. GIMBERT